



Ordre professionnel
des physiothérapeutes
du Québec



rapport annuel
2002 2003



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation	5
Rapport de la présidence	7
Activités du Bureau et du Comité administratif	11
Rapport de la permanence	15
Coordination des affaires professionnelles	15
Coordination de la formation continue	16
Bureau du syndic	17
Coordination des communications	18
Coordination de l'inspection professionnelle	18
Coordination des services administratifs	18
Avocate	18
Rapport des comités	19
Comités liés à la protection du public	19
Comité de discipline	19
Comité de la formation des physiothérapeutes	21
Comité d'inspection professionnelle	21
Comité des règlements	22
Comité de révision des plaintes	22
Autres comités	23
Comité d'admission	23
Comité des étudiants	24
Comité provincial des responsables cliniques	24
Comité de recherche clinique en physiothérapie	25
Renseignements généraux	27
Rapport du vérificateur et états financiers	29

PERSONNEL DE L'ORDRE

au 31 mars 2003

Personnel permanent

Paul Castonguay, pht, M.Sc.
FCAMT

Président et directeur général

Louise Bleau, pht, D.É.S.S.
Secrétaire générale de l'Ordre

Andrée Lachaine

Secrétaire de direction

Louise-Marie Dion, pht
Syndic

Jacques Guimond, pht, M.A.P.
Syndic adjoint

M^e Marie-France Salvas
Avocate, secrétaire du Comité de discipline

Andrée Lepage
Secrétaire de la secrétaire générale
de l'Ordre et du syndic

Éric Bourdeau, pht
Coordonnateur de l'inspection professionnelle

Pauline Clark
Secrétaire de l'inspection professionnelle

Hélène St-Amand, pht, M.A.P.
Coordonnatrice des affaires professionnelles

Gaétan Coulombe, pht
Coordonnateur de la formation continue

Sylvie Bérard
Secrétaire des affaires professionnelles
et de la formation continue

Odette Trépanier, M.A.
Coordonnatrice des communications

Danielle Huet
Secrétaire des communications

Dominique Serre, B.A.A.
Coordonnatrice des services administratifs

Lyne L'Archevêque
Commis à la comptabilité

Nathalie Des-Rosiers
Réceptionniste

Inspecteurs — enquêteurs

Michelle Bourassa

Anne Cloutier

Gaétan Coulombe

Sylvie Coulombe

Marie-Josée Gagnon

Sylvie Gorse

Linda Labelle

Stéphane Lamy

Nancy Landry

Hélène Laroche

Élisa Macri

Lise McGuire

Gaétan Poirier

Nathalie Savard

Catherine Van Neste

Comités de l'Ordre

Comités liés à la protection du public

Comité de discipline

Comité de la formation
des physiothérapeutes

Comité d'inspection professionnelle

Comité des règlements

Comité de révision des plaintes

Autres comités

Comité d'admission

Comité des étudiants

Comité de recherche clinique
en physiothérapie

Comité provincial
des responsables cliniques

Comité-conseil en gériatrie
(secteur Québec)

LETTRES DE PRÉSENTATION

Septembre 2003

Monsieur Michel Bissonnet

Président de l'Assemblée nationale

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, bureau 130
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

*Le Ministre responsable
des lois professionnelles,*

Marc Bellemare

Septembre 2003

Monsieur Marc Bellemare

Ministre responsable des lois professionnelles

1200, route de l'Église, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour l'année 2002-2003.

Ce rapport couvre l'année financière de notre Ordre qui s'étend du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président et directeur général,

Paul Castonguay, pht, M.Sc.

FCAMT

Septembre 2003

M^e Jean-K. Samson

Président

Office des professions du Québec
320, rue Saint-Joseph Est, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1K 8G5

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003.

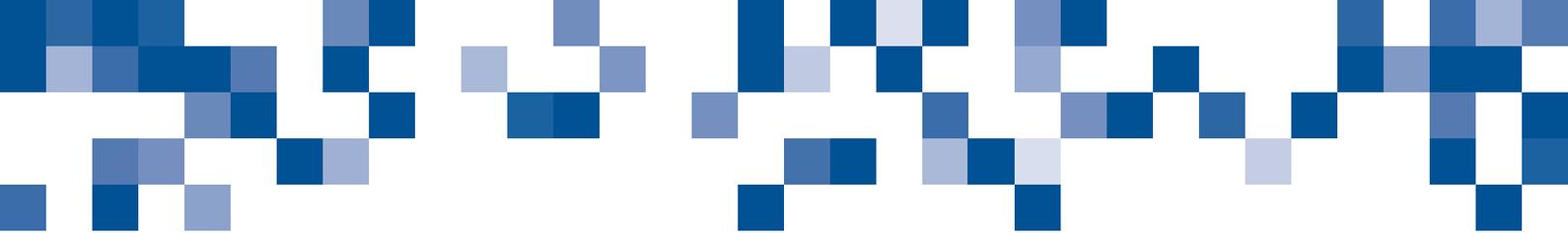
Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président et directeur général,

Paul Castonguay, pht, M.Sc.

FCAMT





RAPPORT

DE LA PRÉSIDENTENCE



Paul Castonguay, pht, M.Sc. FCAMT

L'année 2002-2003 a été une année charnière pour la physiothérapie et les membres de l'Ordre. D'une part, la reconnaissance par le système professionnel des thérapeutes en réadaptation physique a permis leur intégration à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec maintenant l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec. D'autre part, la réforme du système professionnel par la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé* (Loi 90) a permis une mise à jour de notre champ d'exercice et la réserve d'activités professionnelles aux membres de l'Ordre. Ces modifications ont un impact direct sur la gestion de notre mandat de protection du public et de la pratique de nos membres. L'ensemble de nos travaux ont interpellé le Bureau et les permanents de l'Ordre.

Activités professionnelles

L'intégration des thérapeutes en réadaptation physique

Les administrateurs de l'Ordre ont donné leur accord au projet de *Décret d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique*, à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec, après consultation des physiothérapeutes et de l'Office des professions du Québec. Le Décret est entré en vigueur le 30 janvier 2003. L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec est fier de compter enfin parmi ses membres les deux groupes de professionnels exerçant la physiothérapie auprès de la population québécoise. Nous pourrions réaliser l'entièreté de notre mandat de protection du public avec l'appui de tous nos membres.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé (Loi 90)

La Loi 90 modifie, par une mise à jour, les champs de pratique et la réserve d'activités professionnelles pour 11 ordres professionnels en santé physique ayant des activités professionnelles dans le réseau public. La mise en application de la Loi 90 a été déterminée par le Conseil des ministres et fixée au 30 janvier 2003. Pour les trois ordres œuvrant en réadaptation et l'Ordre professionnel des diététistes du Québec, les activités réservées ont été reportées au premier juin 2003. Ce report nous a permis de procéder aux travaux nécessaires à l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique.

Réglementation

Le Comité des règlements a siégé à plusieurs reprises pour revoir la réglementation en vigueur en fonction d'une nouvelle catégorie de membres et d'activités réservées aux membres de l'Ordre. De plus, une révision s'imposait pour mettre à jour la réglementation en fonction de l'évolution de la pratique. Les travaux entrepris s'échelonnent sur l'année 2003-2004.

L'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie

L'Ordre a signé l'Accord de reconnaissance mutuelle conclu par les organismes de réglementation de la physiothérapie au Canada. La mobilité des physiothérapeutes québécois est réglementée et permettra, sous certaines conditions, à nos professionnels une mobilité interprovinciale sans avoir à compléter l'examen national requis par d'autres provinces. La prochaine étape, pour l'Alliance, consiste à évaluer le dossier des assistants physiothérapeutes au Canada. Nous siégerons sur ce comité pour la reconnaissance du statut particulier des thérapeutes en réadaptation physique ; ce groupe de professionnels étant unique au pays.



La Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec (CSST)

La CSST a entrepris un processus de révision réglementaire. L'OPPOQ a participé à plusieurs séances de travail, nous avons toujours mis en garde la Commission de ne pas s'ingérer dans la gestion des normes de pratique professionnelle. La participation de plusieurs groupes, la Fédération des médecins omnipraticiens, la Fédération des médecins spécialistes, l'Association des physiatres, des orthopédistes et des plasticiens, la Fédération des physiothérapeutes en pratique privée, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et l'Association des ergothérapeutes en pratique privée, a permis des échanges enrichissants. Les travaux se poursuivent et nous espérons une réglementation représentant la pratique optimale par une équipe interdisciplinaire, et ce, au bénéfice du client.

Une excellente visibilité pour l'OPPOQ

Acquérir une plus grande visibilité est un des grands objectifs de notre planification stratégique. C'est pourquoi de nombreux efforts ont été déployés au cours de cet exercice pour accroître la visibilité de l'Ordre et former de nouveaux partenariats.

Le Mois national de la physiothérapie

Le Mois national de la physiothérapie est un outil de visibilité auprès du grand public pour mieux faire connaître les services offerts par les membres. Les activités se sont déroulées du 20 avril au 20 mai 2002. C'est autour du thème « La prévention des maux de dos : l'affaire de votre physio! » que s'est effectuée la promotion de cet événement.

L'Ordre a mis en relief la physiothérapie en proposant diverses activités dans toutes les régions du Québec pendant toute la durée de la campagne. L'objectif poursuivi était de rejoindre le grand public afin de faire la promotion de la physiothérapie.

Les activités :

Cartes postales Pop Media

Une série de trois cartes postales a été conçue dans le but de mettre en évidence l'énergie, la forme et la vitalité que procure la physiothérapie. Ces cartes ont été distribuées à travers le Québec, à plus de 800 points d'affichage affiliés à Pop Media.

Promotion dans les milieux de la santé

L'Ordre a fait parvenir un grand nombre de cartes postales promotionnelles ainsi que le dépliant « Pour un dos en forme » dans tous les CLSC-CHSLD et dans les centres hospitaliers de la province. Par ailleurs, tous les membres qui en ont fait la demande ont reçu des cartes postales par la poste pour faire de la promotion dans leur milieu.

Salut Bonjour!

Dans le cadre de l'émission « Salut Bonjour! » du 25 avril 2002, Josée Lavigneur, au cours de la chronique « En forme », a vanté les mérites du dépliant « Pour un dos en forme », ce qui a valu à l'Ordre des centaines d'appels de personnes désireuses de se procurer ce dépliant. Bilan de cette activité : un réel succès!

Relations de presse orchestrées par les correspondants régionaux

Une bonne partie des activités de communication visaient la diffusion d'informations auprès des médias dans les différentes régions du Québec. Un communiqué de presse ciblant essentiellement les « victimes de maux de dos » a été préparé et les versions anglaise et française ont été transmises sur le fil de presse, par CNW, le 16 avril dernier. Une centaine de pochettes de presse comprenant tous les documents nécessaires à une bonne couverture de certains thèmes choisis, notamment les maux de dos, ont été envoyées aux correspondants régionaux afin que ces derniers les distribuent aux divers médias de leur région. Cette opération de communication a permis la publication de plusieurs articles dans les quotidiens et les journaux locaux.

Journal de Québec

Fortement satisfait du succès obtenu l'an dernier à pareille date, le Journal de Québec, avec l'appui de l'Ordre, a récidivé en publiant, le 19 avril 2002, un cahier spécial de huit pages sur la physiothérapie. Dans ce cahier, le public a pu prendre connaissance des différents champs d'intervention de la physiothérapie. Le cahier spécial du Journal de Québec a rejoint près de 178 800 lecteurs.

Merci à nos correspondants régionaux

L'Ordre tient à remercier tous les correspondants régionaux pour leur constante collaboration et pour l'excellent travail de visibilité qu'ils ont accompli.

Un gros merci à :

Martin Turmel,
pour les régions de l'Abitibi-Témiscamingue
et du Nord-du-Québec ;

Lucie Gauvin (Rimouski),
pour la région du Bas-Saint-Laurent ;

Nathalie Michaud (Rivière-du-Loup),
pour la région du Bas-Saint-Laurent ;

Lucie Drouin,
pour la région de la Chaudière-Appalaches ;

Nancy Côté,
pour les régions de la Côte-Nord
et de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine ;

Charles Poulin,
pour la région de l'Estrie ;

Isabelle Garceau,
pour la région de la Mauricie-Centre-du-Québec ;

Odette Trépanier,
pour la région de Montréal ;

France De Grandpré,
pour la région de Québec ;

Pierre Brassard,
pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

Danielle Richer,
pour la région de la Montérégie.

Notre partenariat de cœur avec les enfants

Près de 20 000 \$ ont été amassés pour la Fondation Charles-Bruneau. Du 10 au 15 juin dernier se tenait, dans les cliniques privées de physiothérapie et quelques milieux publics, une collecte de fonds pour les enfants atteints de cancer. Au cours de cette semaine, plus précisément le 13 juin, chaque physiothérapeute traitant était appelé à donner 1 \$ pour chacun des traitements dispensés et le patient, pour sa part, était sollicité pour contribuer de même façon. Mais la collecte ne s'arrêtait pas là!

Le Tour cycliste Montréal-Percé, qui se tenait du 3 au 9 août 2002, a permis de récolter en cours de route plusieurs dons à ajouter à notre banque. Lors de cette randonnée de près de 1 200 kilomètres, Monsieur Castonguay, cycliste officiel de l'Ordre, commandité par le SPTRPO, parrainait David Duschesne, 5 ans et Maude Bélanger, 12 ans.

Le Tour cycliste a donné une grande visibilité aux physiothérapeutes du Québec mettant en évidence leur générosité, leur disponibilité et leur implication sociale. Par ailleurs, le président a réalisé bon nombre d'entrevues avec les médias électroniques et écrits. De plus, ce dernier a pris la parole dans chacune des

villes relais où il a souligné l'importance du travail des professionnels de la physiothérapie.

Pour ce qui est de l'édition 2003 du Tour cycliste, vous serez de nouveau invités à participer à la collecte de fonds en juin prochain. Le Tour se tiendra en Abitibi du 5 au 11 juillet.

Les relations médias et publiques

Sur le plan des relations médias, plusieurs reportages ont été diffusés dans les journaux, les revues et dans les médias électroniques touchant des thèmes physiothérapeutiques. Cela, bien sûr, a contribué à la visibilité de la profession.

Activités administratives

Finances

Cette année, nous terminons l'exercice financier avec un déficit de 110 000,00 \$. L'examen du rapport du vérificateur et des états financiers démontre une augmentation considérable des frais de contentieux et de l'administration générale. Les frais de contentieux reliés au Bureau du Syndic et au Comité de discipline représentent une partie importante du déficit. L'intégration des thérapeutes en réadaptation physique a nécessité quant à elle plus de ressources que prévues au budget de l'administration générale.

Lors du dernier exercice financier, l'OPPQ avait un actif net d'environ 200 000,00 \$. L'actif net montre encore un bilan positif. Cependant, le Comité administratif a recommandé au Bureau un budget, pour l'année 2003-2004, comportant un surplus. Il est impératif, au cours des prochaines années, de ramener et de maintenir un actif net équivalent à celui de l'exercice financier de 2001-2002.

Malgré cela, nous terminons l'exercice financier actuel avec la satisfaction d'avoir répondu entièrement à notre mandat de protection du public, et ce, dans le contexte de changements majeur à l'Ordre.

Structures administratives

Au cours de cet exercice, notons l'embauche de M^e Marie-France Salvas à titre d'avocate-conseil. M^e Salvas agit à titre de secrétaire du Comité de discipline, elle siège au Comité des règlements

et en plus, elle conseille les permanents sur tout dossier juridique de nature professionnelle.

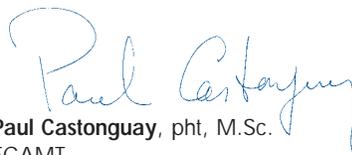
Services aux membres

Dale Parizeau LM, compagnie d'assurances offrait l'ensemble des programmes d'assurance aux membres. Dans le cadre d'une révision des services aux membres, nous avons conservé le programme les «sur mesure» de cette entreprise. Cependant, le Bureau a retenu les services de La Capitale, compagnie d'assurances pour l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre et celle de La Personnelle, compagnie d'assurances pour le programme d'assurances générales.

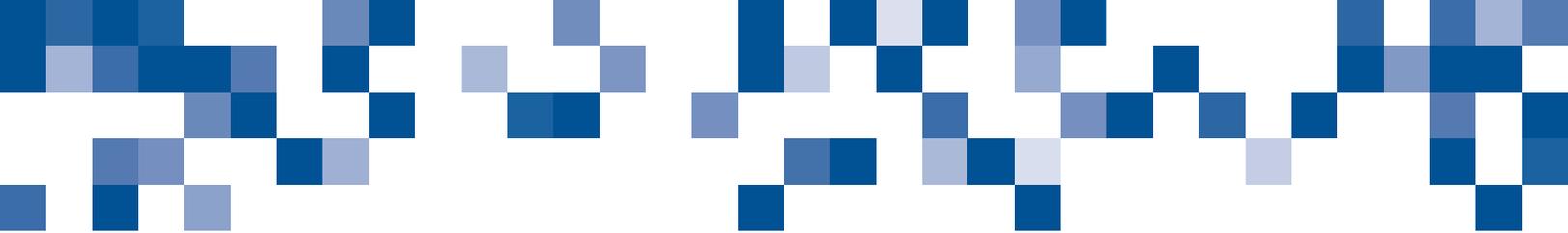
Un dynamisme indéfectible

Cette année, le Bureau a livré la marchandise avec le support et l'expertise du personnel de l'Ordre. Vous pouvez consulter chacune des sections du rapport annuel pour avoir plus de détails sur certains dossiers de l'OPPQ. D'autre part, votre lecture du *Physio-Québec* vous informe régulièrement de tous nos dossiers professionnels ou administratifs. Je vous invite à les consulter à nouveau.

Le président et directeur général,



Paul Castonguay, pht, M.Sc.
FCAMT



ACTIVITÉS DU BUREAU ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Principales résolutions 2002-2003

Chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre, le 26^e Bureau a tenu deux réunions régulières, le 27^e Bureau a tenu quatre réunions régulières et le 28^e Bureau a tenu deux réunions régulières. Le Comité administratif a tenu, quant à lui, au cours du 26^e Bureau, deux réunions régulières, au cours du 27^e Bureau, six réunions régulières et, au cours du 28^e Bureau, une réunion régulière. Elles se sont toutes déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre, prévues au *Code des professions*.

Ces réunions ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre les décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir de la profession et de gérer les dossiers de nature plus administrative. En plus des résolutions courantes, les faits saillants de la période et les résolutions adoptées tant par le Bureau que par le Comité administratif se résument comme suit.

Affaires professionnelles

- Autorisation pour le bureau du Syndic d'utiliser la liste d'experts du Service d'inspection professionnelle.
- Adoption des recommandations du Comité d'admission à l'égard des candidats étrangers et des réinscriptions après plus de trois ans d'absence du Tableau des membres.
- Comité de la formation continue :
 - Adoption de la mise à jour du mandat du Comité;
 - Adoption du plan triennal 2003-2006 du Comité;
- Reconstitution du partenariat OPPQ-REPAR pour l'année 2003-2004.

- Décision d'offrir, en 2003-2004 :
 - Quatre subventions de recherche clinique de 7 500 \$ chacune aux membres physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique;
 - Une subvention de 15 000 \$ en cofinancement dans le cadre du partenariat OPPQ-REPAR aux membres physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique;
 - Une bourse de 7 500 \$ pour études de maîtrise de type recherche aux membres physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique;
 - Deux bourses de 5 000 \$ chacune pour études de maîtrise de type professionnelle dont une bourse pour les physiothérapeutes et une bourse pour les thérapeutes en réadaptation physique.
- Comité des règlements :
 - Décision de mandater le Comité des règlements, en collaboration avec la coordination de la formation continue, à élaborer un document allant dans le sens de faire, de la formation continue obligatoire, une politique de l'Ordre;
- Dossier d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique :
 - Décision de soumettre les commentaires concernant le projet de Décret d'intégration des thérapeutes à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec à l'Office des professions du Québec;
 - Décision de transmettre le Décret à tous les physiothérapeutes pour leurs commentaires;
 - Décision des administrateurs de donner leur accord au projet de Décret.
- Projet de loi n° 90 :
 - Décision d'émettre un communiqué de presse relativement à l'entrée en vigueur du Projet de loi n° 90.
- Comité d'inspection professionnelle :
 - Adoption du Programme de surveillance générale 2002-2003 du *Comité d'inspection professionnelle*.

- Réglementation :
 - Décision d'adopter les modifications au *Code de déontologie des physiothérapeutes*.
- Décision d'imposer des cours et/ou des stages à trois membres de l'Ordre, tel que recommandé par le Comité d'inspection professionnelle.
- Décision de permettre à deux membres de se faire entendre devant le Bureau de l'Ordre, suite à des recommandations du Comité d'inspection professionnelle.
- Audition de deux membres de l'Ordre, suite à des recommandations au Bureau par le Comité d'inspection professionnelle.
- Décision de ne pas aller en appel de la décision du juge dans le dossier de M. Constant Ouellet.
- Étude des recommandations des membres présents à l'Assemblée générale annuelle 2002.
- Décision d'accepter l'offre du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration dans le cadre du projet pilote pour développer des outils d'évaluation des demandes d'équivalence présentées par les candidats étrangers.
- Décision de donner l'accord de l'Ordre pour la signature de l'accord de mobilité de la main-d'œuvre proposée par l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie.
- Décision de déléguer le droit de vote à l'Assemblée générale annuelle 2003 de l'Alliance des organismes de réglementation de l'Ordre à M^{me} Louise Bleau, Secrétaire générale de l'Ordre.
- Décision de donner l'appui du Bureau de l'Ordre au Mémoire portant sur la révision de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées* (Projet de loi n° 155).
- Décision de tenir le Colloque 2003 de l'Ordre les vendredi et samedi, 19 et 20 septembre 2003.
- Décision de former un comité *ad hoc* sur l'utilisation des aiguilles sous le derme, composé de M^{mes} Sonia Bureau, pht, Ingrid Kalacis, pht, Marie-France Salvat,

avocate, MM Rolland Lamarche, pht, Yves Veillette, M.D. et Paul Castonguay, président de l'OPPO.

- Décision d'appuyer formellement l'Université McGill dans ses démarches auprès du ministère de l'Éducation dans le but d'obtenir une subvention pour leur projet de microprogramme spécialisé en physiothérapie sur les conditions vertébrales.

Affaires administratives

Dossiers administratifs

- Élection des membres du Comité administratif des 27^e et 28^e Bureau.
- Émission de 442 nouveaux permis et 96 réinscriptions.
- Radiation de 150 membres pour non-paiement de la cotisation.
- Statut de membre retraité accordé à 3 membres de l'Ordre.
- Adoption de l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle 2002.
- Décision d'exiger une cotisation égale pour les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique et maintien de la résolution de cotisation telle qu'adoptée en 1998-1999.
- Décision d'étaler le paiement de la cotisation 2003-2004 en trois versements, soit les 1^{er} avril, 1^{er} mai et 1^{er} juin 2003.
- Recommandation aux membres en Assemblée générale annuelle de retenir les services de la firme de vérificateurs comptables de M. Michel Forand pour l'année 2002-2003.
- Adoption du calendrier des réunions du Bureau, du Comité administratif et de l'Assemblée générale annuelle du XXVII^e et du XXVIII^e Bureau de l'Ordre.
- Décision de tenir la 30^e Assemblée générale annuelle des membres à Sainte-Adèle, le 19 septembre 2003.
- Adoption des révisions budgétaires trimestrielles et de la planification budgétaire 2003-2004.
- Décision de retenir les services de La Capitale, compagnie d'assurances, pour l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre.
- Décision de retenir les services de La Personnelle, compagnie d'assurances pour le programme d'assurances générales offert par l'Ordre.
- Renouvellement du contrat avec Dale Parizeau LM, compagnie d'assurances, pour une période de cinq ans, pour les assurances « sur mesure ».
- Adoption d'une nouvelle politique de remboursement des frais de déplacement et autres ainsi que d'une nouvelle annexe à la politique salariale.
- Adoption des nouvelles politiques salariales 2003-2004 pour les permanents de l'Ordre.
- Décision d'acheter une licence de redistribution pour la *Revue de presse*.
- Décision que les frais administratifs imputables à la coordination de la formation continue fassent partie du budget administratif de l'Ordre.
- Décision que le montant de 5000\$ du fonds de réserve du Comité de la formation continue soit versé à la section québécoise de la division d'orthopédie de l'Association canadienne de physiothérapie dans le but de procéder à la traduction des notes de cours en thérapie manuelle.
- Décision de maintenir le poste de coordonnateur de la formation à quatre jours par semaine et décision de modifier ce poste en un poste à temps complet à compter du 1^{er} avril 2003.

Embauche de personnel

- M^{me} Pauline Clark à titre de secrétaire de l'inspection professionnelle.
- M^e Marie-France Salvat à titre d'avocate-conseil.

Embauche de personnel contractuel

- Renouvellement des contrats des inspecteurs/enquêteurs en poste pour une période d'un an.

- Approbation de la liste d'experts pour le Comité d'inspection professionnelle
- M^{me} Linda Labelle et MM. Stéphane Lamy et Gaétan Poirier, à titre d'inspecteurs/enquêteurs pour une période d'un an, renouvelable.

Nominations

- M. Paul Castonguay, délégué au Conseil interprofessionnel du Québec et M^{me} Louise Bleau, déléguée substitut.
- M. Paul Castonguay, représentant de l'Ordre auprès de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie et M^{me} Louise Bleau, représentante substitut.
- M. Paul Castonguay et M^{me} Hélène St-Amand, membres du Comité de la formation des physiothérapeutes.
- M^{me} Marie-France Salvat, secrétaire du Comité de discipline et que lui soit délégué le pouvoir de choisir les membres du Comité de discipline appelés à siéger sur une plainte spécifique.
- Renouvellement, pour une période de deux ans, des mandats de M^{me} Pauline B. Cross, à titre de présidente et de M^{mes} Lise Dupont et Rachel Brosseau, à titre de membres du Comité d'inspection professionnelle.
- M^{me} Lise Dupont, présidente du Comité d'inspection professionnelle à compter du 1^{er} juillet 2003.
- M^{mes} Michèle Giguère et Martine McMahon, membres du Comité d'inspection professionnelle.
- M^{me} Ruth Perreault, syndic-adjoint pour la région de Montréal.
- M. Sylvain Trudel, administrateur pour la région Bas St-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine pour le mandat 2002-2005.
- M^{me} Francine Dumas et M. Jean-Pierre Dumas, membres du Comité de la formation continue.
- M^{mes} Lyne Hébert, cégep Montmorency, Lucie Forget et Suzanne Giroux, substitut, cégep Marie-Victorin et Mireille Therrien, cégep de Chicoutimi ainsi que
- MM. Stéphane Mailloux, cégep François-Xavier Garneau et Denis Pelletier, cégep de Sherbrooke, représentants au Comité d'admission de l'Ordre.
- M^{me} Louise Richard, membre du Comité des règlements.
- M^{me} Hélène St-Amand, déléguée substitut à la réunion du Conseil interprofessionnel du Québec du 28 mars 2003.

Prix d'excellence, bourses et subventions de recherche clinique

- M. Bertrand Arsenault, récipiendaire du Prix d'excellence de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec.
- M^{me} Pauline Beaulieu Cross, récipiendaire du Prix Bénévolat.
- M^{mes} Christine Berthelot, Université Laval, Helen Mavromichalis, Université McGill et M. Fabien Bergeron, Université de Montréal, récipiendaires du Prix d'excellence clinique de l'Ordre pour l'année 2002.
- M^{me} Elizabeth Dannenbaum, récipiendaire d'une subvention de recherche clinique en partenariat OPPQ-REPAR.
- M^{me} Pauline Rowell, récipiendaire d'une subvention de recherche clinique unique de l'Ordre.
- M. Roain Bayat, M^{mes} Madeleine Denis, Marie-Hélène Milot et Kadja Perreault, récipiendaires d'une bourse d'études de maîtrise de type recherche.
- M^{me} Chantal Camdem, récipiendaire d'une bourse d'études de maîtrise de type professionnel.

Membres du Bureau



Président

M. Paul Castonguay *

Administrateurs élus

M^{me} Chantal Besner, pht, Montréal

M. Stéphane Brassard, pht,
Saguenay–Lac-St-Jean, Côte-Nord

M. Annie Charland, pht,
Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec

M^{me} Isabelle Garceau, pht,
Mauricie, Centre-du-Québec

M^{me} Suzanne La Rocque, pht, Montréal

M. Steve Lavoie, pht, Montréal

M. Gilbert Litalien, pht, Outaouais*

M. Réjean Murray, pht, Québec*

M. Charles Poulin, pht, Estrie

M^{me} Danielle Richer, pht, Montérégie

M^{me} Anic Sirard, pht, Laval

M. Sylvain St-Amour, pht,
Laurentides–Lanaudière

M. Jean-Louis Tremblay, pht,
Chaudières-Appalaches

M. Sylvain Trudel, pht,
Bas-St-Laurent, Gaspésie, Île-de-la-Madeleine

M^{me} Jocelyne Dumont, T.R.P.,
Chaudière-Appalaches,
Bas-St-Laurent, Gaspésie,
Îles-de-la-Madeleine, Capitale Nationale

M^{me} Renée Laplace, T.R.P.,
Laval, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec*

M^{me} Louise Lemieux, T.R.P., Montréal

M^{me} Dominique Massicotte-Hénault, T.R.P.,
Laurentides–Lanaudière, Montérégie

M^{me} Louise Richard, T.R.P.,
Saguenay–Lac-St-Jean, Côte-Nord

M^{me} Hélène Tremblay, T.R.P.,
Estrie, Outaouais, Mauricie–Centre-du-Québec

Administrateurs nommés

M. Pierre Delisle

M. Marc Garon

M. Michel Perreault*

M. Jacques Riopel

Secrétaire générale de l'Ordre

M^{me} Louise Bleau

* Membres du Comité administratif

Assemblée générale annuelle

Date : 20 septembre 2002

Lieu : Québec

Membres présents : 62 membres

Sujets :

- Rapports de la présidence, des activités du Bureau et du Comité administratif, du Comité de la recherche clinique en physiothérapie et des états financiers 2001-2002 ;
- Élection des vérificateurs pour l'année 2002-2003 ;
- Les membres déposent 5 recommandations au Bureau.

RAPPORT DE LA PERMANENCE

Affaires professionnelles

La coordination des affaires professionnelles assume la responsabilité de l'analyse de la profession sur les plans provincial, national et international. Cette coordination est à l'affût des changements qui influencent le développement de la profession et le développement des professionnels. Pour ce faire, cette coordination entretient des liens avec les organismes des réseaux québécois de la santé et de l'enseignement universitaire en physiothérapie. Elle entretient également des liens avec d'autres associations provinciales, nationales et internationales en relation avec le champ professionnel de la physiothérapie.

Cette coordination assume la préparation des prises de position, avis, documents de références sur divers aspects de la pratique des professionnels de la physiothérapie. La coordination des affaires professionnelles, en plus d'avoir participé aux divers travaux ayant trait au Décret d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre et au projet de loi n° 90 *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé*, a notamment participé aux dossiers suivants :

Le champ professionnel et les dossiers professionnels

- Échanges avec des membres du *Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et de relations humaines* visant la modernisation de l'organisation professionnelle du secteur de la santé et de relations humaines, avec l'Office des professions du Québec et avec des représentants des ordres de la réadaptation ;
 - Présentation de commentaires le 20 septembre 2002 à l'Office des professions du Québec suite au dépôt du Deuxième rapport d'étape par le Groupe de travail ministériel en juin 2002 : *Une version renouvelée du système professionnel en santé et en relations humaines* ;

- Continuité des travaux du Groupe de travail sur le nettoyage et la désinfection des bains tourbillons supervisés par le Comité sur les infections nosocomiales du Québec (Comité C.I.N.Q.) et dépôt de la version finale au ministère de la Santé et des Services sociaux en octobre 2002 ;
 - Préparation d'ateliers de formation continue ;
- Rencontre avec des représentants de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) portant sur la présentation du *Bilan du Projet-pilote sur la prise en charge des lésions aux tissus mous* le 20 juin 2002 ;
- Participation à des travaux avec la Commission de la Santé et de la sécurité du travail (CSST) sur le projet de modification du *Règlement sur l'assistance médicale* ;
- Préparation du programme scientifique du Colloque 2003 ayant pour thème *Quand vieillir immobilise, la physiothérapie se mobilise!... du jeune retraité à la personne âgée fragilisée...*

Représentations

- Membre du Comité consultatif national de la Semaine québécoise des personnes handicapées organisée par l'Office des personnes handicapées du Québec à titre de représentante de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec ;
- Membre du Comité d'orientation de l'Agence d'Évaluation des Technologies et des Modes d'Interventions en Santé (AETMIS), agence relevant du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie ;

- Membre du Comité aviseur sur le projet CURATA : Utilisation raisonnée des anti-inflammatoires non stéroïdiens en ostéoarthrite, projet issu de la Formation professionnelle continue de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal dont les travaux se sont terminés le 20 juin 2002 ;
- Membre du Comité restreint du Forum sur la formation du Conseil interprofessionnel du Québec jusqu'en novembre 2002.

Participation à des

Colloques ■ Congrès ■ Journées scientifiques

- Forum de la formation du Conseil interprofessionnel du Québec :
 - Colloque sur *La formation initiale en vue de l'exercice d'une profession : approches et partenariats* le 3 mai 2002 ;
 - Préparation de la rencontre d'information et d'échange sur *Les aspects réglementaires de la formation continue obligatoire* tenue le 28 janvier 2003.
- *Mini-colloque sur la pertinence et la faisabilité de rédiger un guide de pratique clinique conjoint pour les médecins, physiothérapeutes et ergothérapeutes du Québec sur la prise en charge des maux de dos en première ligne*, événement organisé en marge du 5^e Forum international de recherche sur les maux de dos et les soins de première ligne par l'Université McGill et la Direction de la santé publique de Montréal-Centre le 9 mai 2002 ;
- Assistance à la Journée de présentation des protocoles des étudiants inscrits dans les programmes d'études supérieures à l'Université de Montréal le 16 mai 2002 ;
- Colloques du Centre patronal de santé et sécurité du travail du Québec :
 - *La prise en charge d'une lombalgie : mythes et réalités* le 26 septembre 2002 ;
 - *Épicondylite, tendinite du poignet, canal carpien et cie !* le 25 octobre 2002.
- Colloque en santé et sécurité du travail *Le Grand rendez-vous Santé et sécurité du travail* les 1^{er} et 2 octobre 2002 et animation du kiosque de l'Ordre ;

Les Comités-conseil et Groupes de travail ad hoc

Comités-conseil

- le Comité-conseil en gériatrie (secteur Québec) a finalisé le document *Physiothérapie : Approche et démarche clinique en gériatrie*. Ce document de référence sera diffusé lors du Colloque 2003 de l'Ordre.
 - Nous remercions les physiothérapeutes suivants qui ont commenté le document : **M^{mes} Frances King**, M.Sc., directrice du programme de physiothérapie et **Gisèle Bourdeau** de l'Université Laval, **Katherine Berg**, Ph.D., directrice du programme de physiothérapie et **Dahlia Kairy**, M.Sc., assistante de recherche à l'Université McGill, **Manon Pilon**, M.Sc., professeure adjointe de clinique au programme de physiothérapie de l'Université de Montréal, **Hélène Corriveau**, Ph.D., Centre de recherche sur le vieillissement, Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke, **Isabelle Garceau** et **M. Stéphane Brassard**, administrateurs du Bureau. Nous remercions également les organismes suivants pour leurs commentaires lors de cette consultation : Association des médecins gériatres du Québec, Centre d'hébergement St-Augustin du Centre de santé Orléans, Institut universitaire de gériatrie de Montréal et Association des CLSC et des CHSLD du Québec.
 - Nous remercions les physiothérapeutes membres du Comité-conseil pour la réalisation du document : **Gisèle Bourdeau**, **Johanne Brulotte**, **Annie Dallaire**, **Manon Fortier**, **Sylvie Latour**, **Claire Lavigne**, **Violaine Lavoie**, **François Leblond**, **Denis Martel** (responsable de l'élaboration du document), **Jean-Guy Mercier**, M.Sc., (responsable du comité-conseil), **Gilles Noël**, M.B.A., **Jacynthe Ouellet**, **Céline Rompré**, **Lyne Simard**, **Louise Tanguay**, **Steve Turcotte** et toute autre personne ayant contribué à ce travail depuis 1997-1998.

Groupes de travail ad hoc

- Encadrement du Comité d'orientation du Colloque 2002 *Le dos, au-delà des maux!*. Nous remercions les physiothérapeutes membres du Comité d'orientation du Colloque 2002 : **Pierre Allard**, MBA, **Jean-Pierre Dumas**, M.Sc., **Richard Mercier**, M.Sc., **Vincent Piette**, M.Sc., **Stéphane Poitras**, M.Sc., **Michel Tousignant**, Ph.D.
- Encadrement du Comité consultatif du Colloque 2003 *Quand vieillir immobilise*,

la physiothérapie se mobilise !... du jeune retraité à la personne âgée fragilisée... Nous remercions les membres du Comité consultatif du Colloque 2003 qui vont continuer leurs travaux jusqu'à la tenue du Colloque en septembre 2003 : **Chantal Besner**, pht, M.A.P, représentante du Bureau, **Hélène Corriveau**, pht, Ph.D., présidente d'honneur, **Marisa Gambini**, pht, **Francisco Gregorio**, pht, **Jean-Guy Mercier**, pht, M.Sc., **Stéphanie Robidoux**, pht et **Johanne Rose**, T.R.P.

Formation continue

La coordination de la formation continue est responsable de la planification triennale, de l'organisation et de la mise en application du programme annuel de formation continue après avoir procédé à l'identification des besoins de formation des membres de l'Ordre. La coordination de la formation continue assume aussi la responsabilité de l'ensemble des opérations relatives au programme de la formation continue de l'Ordre, assure le support nécessaire au bon fonctionnement du Comité de la formation continue de l'Ordre et s'assure de l'organisation efficace des activités de formation continue offertes par l'Ordre.

L'Ordre a renouvelé, pour sa troisième année, son membership à la Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC). L'Ordre a de nouveau participé à la journée d'étude, traitant de *La qualité de la formation : une question de normes ?*, et à la 15^e Assemblée générale annuelle de la SOFEDUC qui se sont tenues le 3 octobre 2002.

De par son souci de créer un partenariat avec les milieux universitaires, l'Ordre a assisté, les 17 et 18 octobre 2002, au colloque de l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF) portant sur l'accessibilité des adultes à l'université. Dans cette même optique, l'Ordre a collaboré avec l'Université McGill pour la mise en chantier d'un micro-programme spécialisé en physiothérapie sur les conditions vertébrales.



De plus, la coordination de la formation continue de l'Ordre s'intéresse beaucoup au travail multidisciplinaire. Il a donc participé au colloque de l'éducation médicale continue, les 11 et 12 avril 2002, *Lier la formation continue à la pratique médicale*, ainsi qu'au colloque de l'interdisciplinarité, les 20, 21 et 22 mars 2003, qui abordait le sujet du maintien des compétences comme enjeu professionnel. De plus, la coordination de la formation continue a présenté lors du forum de la formation du Conseil Interprofessionnel du Québec (CIQ), le 28 janvier 2003, une conférence abordant le traitement séquentiel de la formation continue obligatoire à l'Ordre.

Le processus d'évaluation des cours s'est poursuivi et les comités ad hoc d'approbation des cours ont procédé à l'évaluation ou au suivi de sept formations. Le 19 septembre 2002, les administrateurs du Bureau ont approuvé la nomination de deux nouveaux membres, **M^{me} Francine Dumas** et **M. Jean-Pierre Dumas**, au Comité de la formation continue. Nous tenons à remercier les deux membres sortants, **M^{me} Carol L. Richards**, Ph.D. et **M^{me} Elaine Maheu** pour leur collaboration au Comité depuis sa création en juin 1997. Ledit Comité a donc élaboré sa planification triennale 2003-2006. Le Comité s'est aussi penché sur le critère d'évaluation des cours portant sur les évidences scientifiques et le jugement clinique. Une prise de position a été faite par le Comité à l'effet que le contenu de l'enseignement des cours offerts par l'Ordre doit être fondé sur des bases scientifiques (données probantes) qui respectent les normes de la pratique. Toutefois, il est possible qu'un cours puisse être approuvé s'il est aussi basé sur une pratique empirique reconnue respectant le processus analytique physiothérapique.

Pour l'année financière 2002-2003, le *Programme de formation continue* comportait 54 activités de formation offertes aux physiothérapeutes. Trente-sept de ces activités ont été données et dix-sept ont été annulées par manque d'inscription. De par son accréditation par la SOFEDUC, l'Ordre a émis 533,6 unités d'éducation continue (U.E.C.) en raison de la tenue de 15 formations répondant à tous les critères d'évaluation des cours.

Notons aussi que l'Ordre a offert, les cours de manipulations des niveaux quatre et cinq de la thérapie manuelle orthopédique, en juin et en septembre 2002 respectivement.

Afin de répondre à un besoin ressenti par plusieurs physiothérapeutes cliniciens, la coordination de la formation continue a organisé la première journée scientifique en formation continue, *Le traitement des plaies en physiothérapie*, le 31 mai 2002. Cent dix-sept participants ont pu profiter des compétences de la conférencière invitée, **M^{me} Pamela Houghton**, pht, Ph.D., de l'Université Western Ontario. L'intérêt marqué pour ce thème a provoqué la création d'un second cours sur le traitement des plaies en physiothérapie. Cette formation de trois jours, tenue du 29 novembre au 1^{er} décembre 2002, a permis à 40 physiothérapeutes de mettre en pratique les théories enseignées lors de la journée scientifique.

Dans le respect de l'article 94-o) du *Code des professions* portant sur la formation continue obligatoire, le coordonnateur de la formation continue et le Comité des règlements de l'Ordre se sont penchés sur l'implantation d'une politique ou d'un règlement de formation continue obligatoire pour les membres de l'Ordre. Lors du Bureau du 7 juin 2002, les administrateurs ont opté pour qu'une politique de formation continue obligatoire soit éventuellement implantée à l'Ordre afin de répondre à sa mission d'assurer la protection du public en surveillant l'exercice de la physiothérapie par ses membres et en contribuant à leur développement professionnel.

Bureau du syndic

Mandat

Le *Code des professions* donne pour mandat au Syndic de faire enquête suite à toute information selon laquelle un membre physiothérapeute ou thérapeute en réadaptation physique aurait commis une infraction aux dispositions de ce *Code* ou aux règlements de l'Ordre.

Activités

Le Bureau du Syndic a analysé les différends qui présentaient des interrogations concernant le *Code des professions* ou la réglementation de

l'Ordre et dix-huit dossiers ont fait l'objet d'une enquête. Deux de ces dossiers faisaient référence à deux physiothérapeutes chacun, pour un total de vingt physiothérapeutes sous enquête. Aucune demande d'enquête n'a été reçue concernant les thérapeutes en réadaptation physique membres depuis le 30 janvier 2003.

Le Bureau du Syndic a transféré six dossiers au Comité d'inspection professionnelle et il a reçu deux dossiers du Comité d'inspection professionnelle.

Le syndic et les syndicats adjoints ont tenu deux demi-journées de rencontre les 30 mai et 5 décembre 2002 afin de discuter stratégie et orientation. Deux journées de formation, organisées conjointement avec le CIP, ont été offertes les 31 mai et 6 décembre 2002, sur les techniques d'enquête et la rédaction des rapports d'enquête.

Signalements ayant fait l'objet d'une enquête

Garde des dossiers	1
Manque de disponibilité, attention, diligence	6
Multiplication des actes professionnels	3
Intégrité	1
Gestes ou propos à caractère sexuel	2
Incompétence	4
Identification comme physiothérapeute	1
Actes dérogatoires à la dignité de la profession	2

Suivi des demandes d'enquête

Dossiers actifs au 31 mars 2002	23
Nouveaux dossiers	18
Total	41
Dossiers fermés	24
Plaintes disciplinaires déposées	6
Dossiers actifs au 31 mars 2003	11

Plaintes disciplinaires

Six plaintes disciplinaires ont été déposées au cours de l'exercice dont cinq en rapport avec des dossiers d'enquête d'années antérieures.

Conciliation et arbitrage des comptes

Le Bureau du Syndic n'a reçu aucune demande en cette matière au cours de l'année.

Usurpation du titre

Le Bureau du Syndic n'a reçu aucun signalement sous cette rubrique.

Communication

La coordination des communications contribue au rayonnement de l'Ordre auprès du public, de ses membres et dans l'ensemble du réseau de la santé. Cette coordination orchestre les activités de visibilité, les campagnes de promotion ainsi que toute forme de publicité, et ce, dans le respect de notre enveloppe budgétaire. Elle participe aux activités reliées au Mois national de la physiothérapie, au colloque, à la remise des prix de l'Ordre et organise tout autre événement visant à la promotion de la profession. La coordination a également vu à la réalisation de stands d'information dans les universités, les écoles secondaires et chez les partenaires. Elle répond évidemment aux diverses demandes d'information du public et des membres de l'Ordre.

La coordination des communications assume, en outre, un rôle d'expert-conseil en matière de communication stratégique, de relations de presse et de soutien technique auprès de la direction, des coordinations et des comités-conseils de l'Ordre. Radio, magazines, quotidiens et journaux universitaires ont été mis à contribution tout au long de la dernière année. Les relations de presse ont complété les activités auprès des médias de masse. La coordination des communications voit à la création du plan global de communication et à sa mise en œuvre au niveau des publics interne et externe de l'Ordre.

La coordination des communications publie *Physio-Info*, un outil permettant d'informer les membres sur l'Ordre et sur la physiothérapie. Elle coordonne également la production des documents tels que, le programme de formation continue, le rapport annuel, les documents relatifs à l'Assemblée générale annuelle, etc. De plus en plus essentiel pour nos membres, le site Internet de l'Ordre est aussi une excellente vitrine auprès de nos publics cibles. C'est pourquoi, la coordination contribue à sa mise à jour et au maintien de l'intérêt qu'il doit susciter chez ses visiteurs.

La coordination est responsable de la revue *Physio-Québec* ainsi que de tous les documents promotionnels tels les brochures, les affiches et les dépliants. La coordination a

procédé à la réalisation du dépliant ayant pour titre « Êtes-vous découragé? ». Cet outil promotionnel s'inscrit dans le cadre d'activités d'information et de prévention mises de l'avant par l'Ordre et ses membres pour venir en aide aux personnes ayant des maux de cou.

La coordination a participé aux réunions du Forum des communications du Conseil interprofessionnel du Québec. Ce Forum a pour objectif d'échanger sur les communications des ordres professionnels au Québec.

Inspection professionnelle

L'événement marquant de l'année 2002-2003 fut la création du manuel de politiques et procédures du service d'inspection professionnelle. Ce document qui contient toutes les informations et les explications concernant le processus d'inspection professionnelle et les outils utilisés par le CIP, les inspecteurs et les enquêteurs, assure la pérennité du processus.

Deux journées d'étude s'adressant aux inspecteurs/enquêteurs et aux syndic et syndicats adjoints ont eu lieu et ont permis de faire le point sur les techniques d'entrevue et la rédaction des rapports. Toujours sur le plan de la formation, deux de nos inspecteurs ont eu la chance de participer à une journée d'activités offerte par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) et portant sur le cadre législatif et institutionnel de l'inspection professionnelle. Finalement, une journée de formation a aussi été organisée pour l'orientation des trois nouveaux inspecteurs.

L'année a aussi été jalonnée par plusieurs rencontres d'informations s'adressant aux membres de l'Ordre et portant sur le processus d'inspection professionnelle ainsi que sur l'application des guides et normes de pratiques.

Dans le cadre de l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre, nous avons concentré nos énergies dans le recrutement de nouveaux membres pour le CIP et nouveaux inspecteurs qui participeront, dans un second temps, à l'adaptation des outils d'évaluation utilisés par les intervenants du service d'inspection professionnelle.

Finalement, soulignons encore cette année notre participation aux tables rondes et aux échanges concernant le dossier sur la compétence continue piloté par l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie.

Services administratifs

Cette coordination joue un rôle essentiel dans le soutien aux différentes coordinations et dans l'amélioration de notre propre performance financière. À ce titre, elle veille à la gestion efficace de nos ressources financières, soumet aux administrateurs l'information financière pertinente et assure le bon fonctionnement de tous les systèmes de gestion de l'Ordre.

Cette année, dans le cadre de l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre, la coordination a, entre autres choses, refait tout le guide et le formulaire d'inscription des membres. De plus, une politique de paiement de la cotisation en trois versements a été instaurée pour la réinscription du 1^{er} avril.

Pour répondre aux besoins grandissants des membres, l'Ordre a dû augmenter ses effectifs, et la coordination des services administratifs a géré l'agrandissement et l'aménagement des locaux à cette fin.

Par ailleurs, la coordination a continué à optimiser nos systèmes d'information. Nous avons également optimisé les ordinateurs du personnel du siège social et mis à jour les logiciels requis.

Avocate

L'avocate joue un rôle de conseillère auprès des différentes coordinations. Elle se doit de maintenir des liens avec les divers contentieux et agir en collaboration avec les différents comités impliqués à l'Ordre. Elle doit voir à la rédaction et à la révision des règlements et des obligations légales de l'Ordre.

En janvier 2003, une révision de l'ensemble des règlements de l'Ordre a été amorcée et celle-ci devra se poursuivre tout au long de la prochaine année.

RAPPORT DES COMITÉS

Comités liés à la protection du public

Comité de discipline

Présidente

M^e Carole Marsot

Secrétaire

M^{me} Andrée Lachaine

M^e Marie-France Salvas,
(depuis le 1er janvier 2003)

Membres physiothérapeutes ayant siégé au cours de l'exercice 2002-2003

Lyse Bernier

Michèle Comtois

France Goulet

Lynn Hartwell

Daniel Héту

Marie Jutras-Gravel

Doreen Killens

Yvon Legris

Lorraine Nadeau Pelletier

Jocelyne Saint-Laurent

Mandat

Conformément à l'article 116 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés par l'Ordre.

Activités

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Comité de discipline a été saisi de six plaintes comprenant 115 chefs d'infraction. Toutes ces plaintes émanaient du syndicat ou d'un de ses syndicats adjoints.

Les plaintes déposées au cours de l'exercice 2002-2003

31-02-001

Chefs d'accusation

L'intimée a fait défaut, auprès de certains clients, de : recueillir et consigner aux dossiers les renseignements nécessaires à l'exercice de sa profession; procéder à l'évaluation du rendement fonctionnel physique avant de les traiter; leur exposer la nature et les modalités du traitement; leur fournir les explications nécessaires à la compréhension et à l'appréciation du traitement, dispenser un traitement selon leur condition, établir une relation de confiance avec eux, faire preuve d'une attention raisonnable en demeurant insensible à leur douleur.

Code des professions : 59.2

Code de déontologie : ■ 3.01.01 ■ 3.01.02
■ 3.01.05 ■ 3.01.08
■ 3.02.03 ■ 3.02.06
■ 3.03.01 ■ 3.03.02

Règlement sur la tenue des dossiers : 3

Résultats et sanction

Le Comité a prononcé une ordonnance de radiation provisoire du Tableau de l'Ordre jusqu'à décision finale et a demandé à la secrétaire de faire publier l'avis prévu au 5^e paragraphe de l'article 156 du *Code des professions*.

Sur aveu de culpabilité, le Comité de discipline a déclaré l'intimée coupable de chacun des vingt-trois chefs d'infraction et a prononcé la radiation de l'intimée pour une période de deux ans relativement à chacun des chefs et devant être purgées concurremment. Le Comité a ordonné à la secrétaire de faire publier l'avis prévu au 5^e paragraphe de l'article 156 du *Code des professions*.

31-02-002**Chefs d'infraction**

L'intimé a fait défaut de : recueillir et consigner dans un dossier les renseignements nécessaires à l'exercice de sa profession ; procéder à une évaluation du rendement fonctionnel physique de son client et à une évaluation de l'évolution de son état ; fournir à son client les explications nécessaires à la compréhension et à l'appréciation du traitement dispensé ; dispensé un traitement indiqué. L'intimé a : émis un diagnostic alors qu'il ne disposait pas d'une connaissance complète des faits, omis de déclarer à l'Ordre qu'il possède une clinique à sa résidence privée, où il a reçu et traité un client.

Code des professions : 59.2

Code de déontologie : ■ 3.01.01 ■ 3.01.08
■ 3.02.01 ■ 3.02.03
■ 3.02.04 ■ 3.02.06
■ 3.03.02 ■ 4.03.03

Règlement sur la tenue des dossiers : 3

Résultats et sanction

Le Comité a rejeté la demande de sursis qui a été présentée par l'intimé.

Instruction de la plainte en cours

31-02-003**Chefs d'infraction**

L'intimé a fait défaut dans divers dossiers de : s'acquitter de ses obligations professionnelles avec intégrité en signant des rapports, soit initial, d'étape, et/ou de fin d'intervention, sur les formulaires de la CSST concernant des clients alors qu'il n'avait pas effectué ni supervisé l'évaluation initiale et/ou les traitements de ceux-ci, permettant ainsi à une personne non-membre de l'Ordre de se procurer un avantage monétaire en réclamant des honoraires auprès de la CSST ; s'acquitter de ses obligations professionnelles avec intégrité puisqu'il a perçu un pourcentage du revenu de la clinique de la personne non-membre de l'Ordre en guise de rétribution pour avoir permis à celle-ci de réclamer des honoraires auprès de la CSST dans le contexte décrit aux chefs de la présente plainte.

Code des professions : 59.2

Code de déontologie : 3.02.01

Résultats et sanction

Instruction de la plainte en cours

31-02-004**Chefs d'infraction**

L'intimé n'a pas fait preuve d'attention et de diligence raisonnables et n'a pas respecté ses obligations en matière de tenue de dossiers en réclamant à la CSST et à la SAAQ des honoraires pour traitements prodigués à plusieurs clients sans qu'aucune inscription ne soit consignée ou insérée aux dossiers de ces clients pour ces traitements. L'intimé ne s'est pas acquitté de ses obligations professionnelles avec intégrité en réclamant à la SAAQ des honoraires pour des traitements prodigués à un client alors qu'il savait ou devait savoir qu'aucun traitement n'avait été prodigué à ce dernier. L'intimé ne s'est pas acquitté de ses obligations professionnelles avec intégrité et a commis un acte dérogatoire en érigeant un système pour réclamer des honoraires auprès de la CSST et de la SAAQ pour des traitements non dispensés.

Code des professions : 59.2

Code de déontologie : ■ 3.02.01 ■ 3.03.01
■ 4.02.01 K)

Règlement sur la tenue des dossiers : 3 et 4

Résultats et sanction

Instruction de la plainte en cours

31-02-005**Chefs d'infraction**

L'intimée a fait défaut de : recueillir et consigner dans un dossier les renseignements nécessaires à l'exercice de sa profession ; procéder à une évaluation complète du rendement fonctionnel physique de la cheville droite de sa cliente avant de tirer une conclusion ; s'acquitter de ses obligations professionnelles avec une attention et une diligence raisonnables en négligeant d'informer les médecins traitant au sujet de la condition de la cheville droite de sa cliente ; s'acquitter de ses obligations professionnelles avec intégrité et a commis un acte dérogatoire à la dignité de la profession, en fabriquant des notes d'évolution relatives à des

traitements prodigués à sa cliente postérieurement au moment où ces traitements furent dispensés et en détruisant une note originale relative à l'examen initial de la condition de la cheville droite de sa cliente.

Code des professions : 59.2

Code de déontologie : ■ 3.01.08 ■ 3.02.01
■ 3.03.01

Règlement sur la tenue des dossiers : 3 et 4

Résultats et sanction

Sur aveu de culpabilité aux chefs tel qu'amenés, le Comité a condamné l'intimée à une amende de 600 \$ relativement au chef n° 1 et au chef n° 4. Le Comité a prononcé une réprimande relativement au chef n° 2 et 3. Le tout sans frais.

31-02-006**Chefs d'infraction**

L'intimé a fait défaut de reconnaître à un client le droit de consulter une autre personne compétente. L'intimé a fait défaut de sauvegarder son indépendance professionnelle et a commis un acte dérogatoire à la dignité de la profession en intervenant dans les affaires personnelles de plusieurs clients en : les questionnant sur leur vie privée et sexuelle et en les commentant ; leur envoyant des courriels ; leur téléphonant à des heures indues à leur domicile ; les invitant à manger et à lui rendre visite à domicile. L'intimé a commis un acte dérogatoire à la dignité de la profession en : abusant de l'inexpérience, de l'ignorance et de la naïveté de plusieurs clients pour palper le corps d'un client durant les séances de traitement et passer des commentaires inappropriés, prendre des photographies de diverses parties du corps de deux clients sous prétexte de cumuler une banque d'images, inciter deux clients à se dévêtir complètement afin de leur prodiguer un massage ; tenant des propos abusifs à caractère sexuel au cours de séances de traitements, lors de visites à leur domicile, lors d'appels téléphoniques logés auprès de ces clients ; pratiquant des palpations près des régions génitales ou près de la région des abdominaux inférieurs et en omettant de leur fournir les explications nécessaires à la compréhension et

à l'appréciation du traitement prodigué et de leur exposer la nature et les modalités; proposant un acte inapproprié pour les besoins d'un client, soit un massage en prime si ce dernier acceptait une invitation à souper.

Code des professions : 59.1 et 59.2

Code de déontologie : ■ 3.01.03 ■ 3.01.06
■ 3.02.03 ■ 3.02.06
■ 3.03.02 ■ 3.05.01
■ 3.05.03 ■ 4.02.01 i)

Résultats et sanction

Instruction de la plainte en cours.

Comité de la formation des physiothérapeutes

Président

Paul Castonguay, M.Sc., FCAMT.,
président et directeur général de l'Ordre

Membres

Katherine Berg, Ph.D.,
directrice du programme
de physiothérapie de l'Université McGill

Denis Gravel, Ph.D.,
directeur du programme
de physiothérapie de l'Université de Montréal

Frances King, M.Sc.,
directrice du programme
de physiothérapie de l'Université Laval

Estelle Lépine,
représentante du ministère de l'Éducation

Hélène St-Amand, M.A.P.,
coordonnatrice des affaires professionnelles

Deux réunions se sont tenues le 15 novembre 2002 et le 26 mars 2003. Le rehaussement du niveau de formation requis pour l'admission à l'exercice de la physiothérapie, l'évolution de la profession et des réalités contemporaines sont au nombre des sujets débattus par les membres du comité, notamment, les activités réservées, le champ de pratique et l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre.

Comité d'inspection professionnelle

Présidente

Pauline B. Cross

Secrétaire

Éric Bourdeau

Membres du comité

Rachel Brosseau

Lise Dupont

Michèle Giguère

Martine McMahon

Inspecteurs/enquêteurs

Michelle Bourassa

Anne Cloutier

Gaétan Coulombe

Sylvie Coulombe

Marie-Josée Gagnon

Sylvie Gorse

Linda Labelle

Stéphane Lamy

Nancy Landry

Hélène Laroche

Élisa Macri

Lise McGuire

Gaétan Poirier

Nathalie Savard

Catherine Van Neste

Mandat

Le Comité d'inspection professionnelle (CIP) de l'Ordre surveille l'exercice de la profession des membres et procède, notamment, à la vérification des dossiers, livres et registres tenus par ces derniers dans l'exercice de leur profession ainsi que des appareils et équipements relatifs à cet exercice.

Réunions du Comité

Le comité a tenu 10 rencontres régulières au cours desquelles il a assuré le suivi des dossiers de vérifications générales et d'enquêtes particulières. De plus, le comité a procédé à la révision

du guide d'évaluation des dossiers de physiothérapie pour la clientèle neurologique (blessé médullaire) et terminer la réflexion amorcée sur le contexte de pratique des physiothérapeutes exerçant en CLSC. Au terme de cette étude, le comité a déterminé que le processus d'inspection était approprié aux genres d'activités professionnelles exercées par ces physiothérapeutes et qu'aucune nouvelle adaptation n'était nécessaire. Finalement, le comité a validé et révisé les questionnaires visant à évaluer les connaissances de base. L'emploi de ces derniers dans le cadre de vérifications générales nécessitant un suivi et dans le cadre d'enquêtes particulières s'est d'ailleurs révélé très utile.

Programme de surveillance générale

Afin de jouer son rôle de protection du public, les physiothérapeutes inscrits au Tableau des membres et choisis au hasard pouvaient être visités dans le cadre du programme de surveillance générale de l'exercice de la profession. Les physiothérapeutes d'expérience tout comme les physiothérapeutes débutants, les physiothérapeutes œuvrant dans le secteur privé tout comme ceux du secteur public étaient tous susceptibles d'être visités sans discrimination.

Dans les faits, 137 physiothérapeutes ont été inspectés, 63 en milieu public et 74 en milieu privé. La proportion des physiothérapeutes inspectés, était de 46 % en milieu public et de 54 % en milieu privé.

Suivis des visites de vérification générale

Parmi les 137 visites effectuées cette année, 41 demeurent à l'étude. Parmi les 96 dossiers professionnels étudiés faisant suite aux 137 visites de cette année, 73 furent jugés conformes et 23 ont fait l'objet d'un suivi.

Enquêtes particulières

Le comité a décrété 13 enquêtes particulières, huit demandes ont été transmises au comité par le Syndic et cinq enquêtes ont été décrétées à la suite de vérifications générales. Quatre autres enquêtes ont été effectuées alors qu'elles avaient été décrétées à la fin de l'exercice financier 2001-2002. Au total, le comité a effectué 15 enquêtes particulières.



Recommandations du CIP pour stage et/ou cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercice

Parmi les dossiers professionnels ayant fait l'objet d'une enquête particulière, deux ont fait l'objet de recommandations au Bureau. Les deux à l'effet que les physiothérapeutes concernées soient tenues de suivre des cours et un stage de perfectionnement avec suspension du droit d'exercice.

Comité des règlements

Responsable

M. Serge Orzes

Secrétaire

M^{me} Louise Bleau,
secrétaire générale de l'Ordre

Membres

M^{me} Carolyn Ann Jones, pht
M^e Louise Richard, T.R.P.
M. Jeannot Laliberté, pht
M^e Karl Delwaide remplacé par
M^e Marie-France Salvus

Mandat

Le Comité a pour mandat de maintenir à jour la réglementation de l'Ordre en révisant de façon régulière les règlements et en faisant les recommandations nécessaires au Bureau. Le Comité doit également élaborer des moyens de diffuser l'information sur la réglementation de l'Ordre auprès des membres et à tout organisme ou groupe concerné.

Activités réalisées

Le Comité a tenu trois réunions, il a procédé à :

- l'étude d'un projet de réglementation concernant la formation continue obligatoire ;
- la modification du *Code de déontologie des physiothérapeutes* dans le respect de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la divulgation de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes* (Projet de loi n° 180) ;
- l'élaboration du *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes*.

Comité de révision des plaintes

Membres

Physiothérapeutes :

M^{me} Louise Courtois
M^{me} Michèle M. Rousseau
M^{me} Ghyslaine Samson-Saulnier

Représentants du public :

M^{me} Marie-Thérèse Roy
M. Charles Buisnières
M. Raymond Rocheleau

Mandat

Ce comité a pour mandat de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic ou du syndic-adjoint de ne pas porter plainte contre un membre devant le comité de discipline de l'Ordre.

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, les membres du Comité de révision de l'Ordre sont nommés par le Bureau.

Activités réalisées

Aucune demande n'a été adressée au Comité de révision pour l'année 2002-2003

RAPPORT DES COMITÉS

Autres comités

Comité d'admission

Responsable

M^{me} Édith Aston-McCrimmon

Secrétaire

M^{me} Louise Bleau,
secrétaire générale de l'Ordre

Membres

M^{me} Pierrette Boisvert

M^{me} Frances King

M. Denis Gravel

M. Daniel Héту

Mandat

Le Comité d'admission a comme mandat principal d'étudier les dossiers de tous les candidats qui déposent une demande d'équivalence de diplôme ou de formation, pour fins de reconnaissance par le Bureau de l'Ordre.

De plus, le Comité d'admission étudie les demandes de retour à la pratique après plus de trois ans d'absence clinique, pour fins de recommandation au Bureau.

Activités réalisées

Le comité s'est réuni à 5 reprises. Le Comité a poursuivi sa collaboration avec le Service des équivalences du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. À cet égard, les requérants étrangers peuvent demander, au Service des équivalences du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, un avis d'équivalence d'études qui situe de façon générale les études effectuées hors Québec par rapport aux repères scolaires québécois. L'Ordre se réserve le droit d'effectuer lui-même une telle démarche s'il le juge opportun. Cet avis est l'un des éléments que l'Ordre peut considérer, selon les circons-

tances, aux fins de sa décision de reconnaître ou non l'équivalence demandée. Cet élément n'est pas déterminant et cet avis ne peut en aucun temps en lui-même lier l'Ordre.

Le Comité a étudié 19 dossiers de requérants étrangers. Huit d'entre eux doivent compléter avec succès les crédits exigés par le Bureau de l'Ordre, six ont été refusés pour formation de base insuffisante, deux ont été refusés car ils ne respectent pas les délais prescrits à l'article 9 du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de physiothérapeute*, un dossier a été refusé car il était incomplet et finalement, deux candidats ont obtenu leur équivalence. Neuf requérants ont répondu aux exigences du Bureau et sont devenus membres de l'Ordre. De plus le Comité a étudié 18 demandes de réinscription après une absence de plus de 3 ans au Tableau des membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec ainsi que 4 demandes de permis plus de 3 ans après l'obtention du diplôme.

Comité des étudiants

Responsable

Odette Trépanier, M.A.,
coordonnatrice des communications

Membres

Daniel Audet,
Université Laval

Kimberly Singerman,
Université McGill

Steeve Carignan,
Université de Montréal

Mandat

Le comité a pour mandat d'accroître la visibilité de l'Ordre au sein de la communauté étudiante en physiothérapie et d'informer les étudiants sur le rôle de leur ordre professionnel et leur propre rôle en tant que futur physiothérapeute ou thérapeute en réadaptation physique, membre de l'Ordre. Il vise à favoriser la participation des étudiants aux activités de l'Ordre et à accroître leur sentiment d'appartenance à la communauté des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique.

Activités réalisées

Les activités de l'année ont été les suivantes :

- organisation de dîners-rencontres et de rencontres avec la présidence, la secrétaire générale de l'Ordre et les étudiants de chacune des universités pour discuter des dossiers de l'heure en matière de physiothérapie et répondre aux questions des étudiants ;
- organisation de midi-conférences avec la participation de physiothérapeutes œuvrant dans différents secteurs de la physiothérapie ;
- don de matériel promotionnel aux représentants des universités afin de promouvoir le Mois de la physiothérapie dans les universités ;
- achat de publicités dans les albums des finissants en physiothérapie des trois universités.

Comité provincial des responsables cliniques en physiothérapie(CPRCP)

Responsable

Carole Ricard Benoit, B.Sc.

Les trois réunions prévues au niveau du fonctionnement de ce comité ont eu lieu en mai et septembre 2002 ainsi qu'en janvier 2003.

Les membres de ce comité, au nombre de 15, représentent le secteur public des 16 régions du Québec. Un des mandats qu'ils ont à réaliser est de diffuser l'information dans les régions suite à la réunion provinciale et de mobiliser au besoin les physiothérapeutes de ces régions.

Ainsi, le président de l'ordre rencontre les représentants à chaque réunions, donne un compte-rendu de l'évolution des principaux dossiers en cours et répond aux questions souvent nombreuses.

D'autres personnes sont invitées au besoin. Les représentants profitent également de ces moments privilégiés pour échanger verbalement et par écrit (« Tour de table des régions ») sur plusieurs sujets de nature clinique, administrative ou corporative.

Voici les principaux points qui ont été à l'ordre du jour en 2002-2003 :

- Évolution du logiciel de statistiques RÉASSUME.
 - Rapport du comité C.I.N.Q.
 - Soirée d'information sur la recherche clinique en physiothérapie.
 - Intégration par décret des TRP à l'OPPO.
 - Loi 90.
 - La tenue d'un cours sur le traitements des plaies en physiothérapie.
 - Mobilité de la main-d'œuvre.
- A l'item « varia » plusieurs sujets ont été abordés dont :
- Délégation de tâches aux préposés.
 - Utilisation ou non du numéro de permis à la suite d'une note d'évolution.
 - Électrothérapie en soins de longue durée.
 - Entretien d'équipement.
 - Documents audio-visuels disponibles.

- Accessibilité aux services, listes d'attente : solutions ?
- Enveloppements chauds.
- Protocole lorsqu'un patient est porteur de SARM.
- Renouvellement du chrome sur les turbines en hydrothérapie.
- Prescription d'aides techniques en gériatrie.
- Formulaire d'évaluation standardisés pour les patients à l'urgence.
- Versement de la prime attribuée pour la supervision clinique des stagiaires universitaires.
- Pénurie de physiothérapeutes.

Comité de recherche clinique en physiothérapie

Membres au 31 mars 2003

Stéphane Brassard,
administrateur du Bureau

Antoinette Di Re, M.B.A.

Isabelle Gagnon, M.Sc.,
responsable du comité

Johanne Goldberg, M.Sc.

Dahlia Kairy, M.Sc.

Isabelle Nadeau, M.A.

Manon Pilon, M.Sc.

France Piotte

Stéphane Poitras, M.Sc.

Hélène St-Amand, M.A.P.,
coordonnatrice des affaires professionnelles

Bonnie Swaine, Ph.D.

Sous-comité de formation et de promotion

Dahlia Kairy, M.Sc.

Isabelle Nadeau, M.A.

France Piotte,
responsable du sous-comité

Sous-comité d'évaluation des demandes de bourses et de subventions

Gilbert Chartier, M.A.P.

Deborah Ehrman-Feldman, Ph.D.

Nicole Paquet, Ph.D.

Thi Thanh Mai Pham, M.Sc.

Isabelle Gagnon, M.Sc.,
responsable du sous-comité

Travaux menés par le Comité de recherche clinique en physiothérapie et ses sous-comités :

- Tirage d'un cours de formation de groupe gratuit en recherche clinique offert en milieu de travail. Les physiothérapeutes de l'Hôpital Charles-Lemoyne furent les heureux gagnants. Le cours a été dispensé en mars 2003.

Réceptiendaire de subvention de recherche clinique en partenariat OPPQ-REPAR

Réceptiendaire	Titre du projet	Montant total de la subvention
Elizabeth Dannenbaum , pht, M.Sc. # 88127	<i>Recovery of gaze stability in patients with vestibular deficits.</i>	15 000 \$ Montant émis par l'OPPQ : 7 500 \$

Réceptiendaire de subvention de recherche clinique unique de l'Ordre

Réceptiendaire	Titre du projet	Montant
Pauline Rowell , pht # 80090	L'acquisition du contrôle de la tête et du cou influence-t-elle la capacité à se tenir en équilibre debout?	7 500 \$

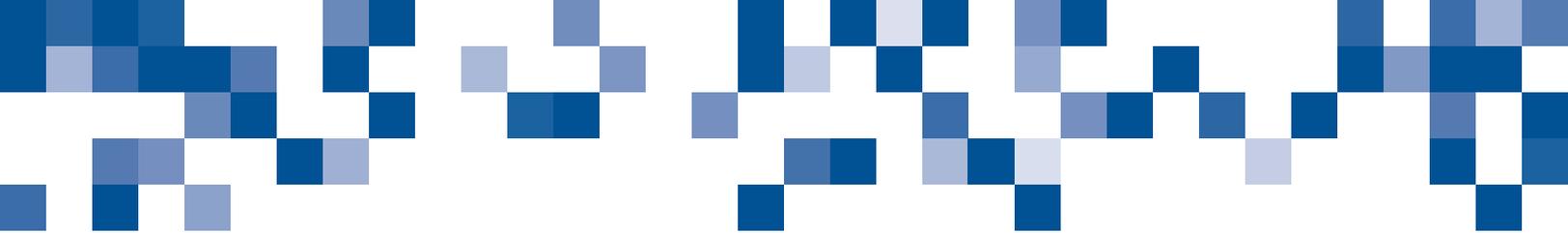
Réceptiendaires de bourse d'études de maîtrise de type recherche (en ordre de priorité)

Réceptiendaire	Titre du projet	Montant
Marie-Hélène Milot , pht # 01101	Effet d'un programme de renforcement des muscles de la cheville et de la hanche sur la performance à la marche des sujets hémiparétiques.	7 500 \$
Kadija Perreault , pht # 99084	L'influence de l'accord entre la perception du patient et celle de son physiothérapeute sur l'évolution des douleurs lombaires.	7 500 \$
Madeleine Denis , pht # 76074	Efficacité comparative de trois programmes de physiothérapie postopératoires avec ou sans CPM sur la mobilité du genou, la capacité fonctionnelle et la durée du séjour hospitalier de personnes opérées pour une arthroplastie du genou.	7 500 \$
Roain Bayat , pht # 01054	La marche au sol et sur tapis roulant : effets de la vitesse de marche sur la qualité du patron locomoteur auprès de sujets ayant subi un accident vasculaire cérébral.	7 500 \$

Réceptiendaire de subvention de recherche clinique unique de l'Ordre

Réceptiendaire	Titre du projet	Montant
Chantal Camden , pht # 01145	Élaboration d'un projet d'intervention visant à répondre à la demande de réadaptation physique d'un ONG de Cuba.	5 000 \$





RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

Cotisation 2002-2003

Montants

- Membres réguliers inscrits au Tableau au 1^{er} avril : 466 \$ pour l'inscription, incluant 10 \$ versé au Fonds de recherche clinique en physiothérapie et incluant 46 \$ pour le plan de communication.
- Membres associés inscrits au Tableau au 1^{er} avril : 261 \$ pour l'inscription, incluant 10 \$ versé au Fonds de recherche clinique en physiothérapie et incluant 46 \$ pour le plan de communication.
- Membres inscrits au Tableau en cours d'année : montant calculé au prorata des mois d'exercice au cours de l'année.
- Date de réinscription au Tableau des membres : 1^{er} avril de chaque année.

Statistiques au 31 mars 2003

Nombre

Catégories de permis

Physiothérapeutes	3 569
Thérapeutes en réadaptation physique	272

Permis délivrés

Renouvellements	3 303
Nouveaux membres	442
Réadmissions	96

Total des permis délivrés 3 841

Radiation du Tableau des membres au cours de l'année

Non-paiement de la cotisation	150
-------------------------------	-----

Statistiques au 31 mars 2003

Nombre

Pourcentage

Lieu

Membres au Québec	3 772	98,2
Membres hors Québec	69	1,8

Langue maternelle

Anglaise	523	13,6
Française	3 081	80,2
Autre	237	6,2

Sexe

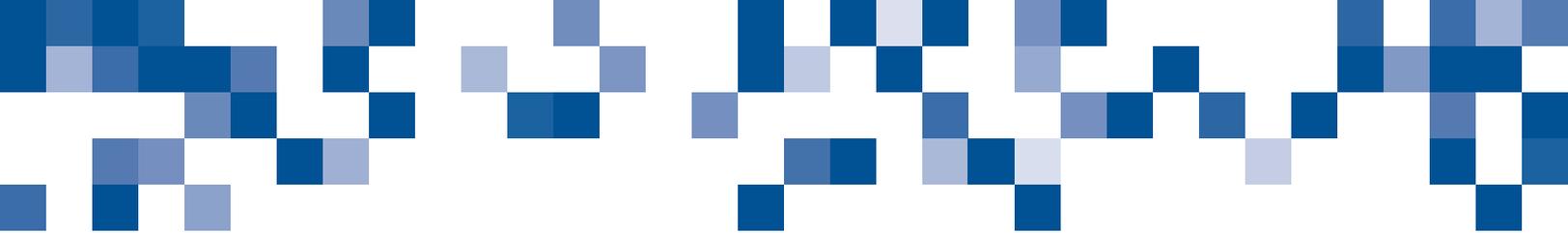
Femmes	3 028	78,8
Hommes	813	21,2

Répartition par région administrative

01 ■ Bas-Saint-Laurent	95	2,5
02 ■ Saguenay/Lac-Saint-Jean	110	2,9
03 ■ Québec	424	11,0
04 ■ Mauricie/Bois-Francs	203	5,3
05 ■ Estrie	149	3,9
06 ■ Montréal	1 109	28,8
07 ■ Outaouais	151	3,9
08 ■ Abitibi-Témiscamingue	42	1,1
09 ■ Côte-Nord	39	1,0
10 ■ Nord-du-Québec	13	0,3
11 ■ Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	42	1,1
12 ■ Chaudière-Appalaches	167	4,3
13 ■ Laval	193	5,0
14 ■ Lanaudière	168	4,4
15 ■ Laurentides	230	6,0
16 ■ Montérégie	637	16,6
99 ■ Hors-Québec	69	1,9

Total des membres de l'Ordre 3 841







RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

**Aux membres de
L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec**

J'ai vérifié le bilan de l'**Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec** au 31 mars 2003 ainsi que les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de ses actifs nets pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Michel Forand,
Comptable agréé

Laval, le 16 mai 2003

Résultat du fonds général

Exercice terminé le 31 mars 2003

	2003 \$	2002 \$
Produits	2 088 129	1 864 321
Charges	<u>2 198 946</u>	<u>1 868 074</u>
Insuffisance des produits sur les charges	(110 817)	(3 753)

Évolution des actifs nets du fonds général

Exercice terminé le 31 mars 2003

	2003 \$	2002 \$
Actifs nets investis en immobilisations		
Solde au début	140 313	116 639
Amortissement des immobilisations	(42 662)	(41 206)
Acquisition d'immobilisations à même les ressources non affectées	<u>39 478</u>	<u>64 880</u>
Solde à la fin	137 129	140 313
Actifs nets affectés à la formation continue		
Solde au début	5 000	5 000
Virement à la section québécoise de la division d'orthopédie de l'ACP (note 4)	<u>(5 000)</u>	<u>—</u>
Solde à la fin	—	5 000
Actifs nets non affectés		
Solde au début	<u>68 688</u>	<u>96 115</u>
Insuffisance des produits sur les charges	(110 817)	(3 753)
Amortissement des immobilisations	<u>42 662</u>	<u>41 206</u>
	(68 155)	37 453
Investissement en immobilisations	(39 478)	(64 880)
	<u>(107 633)</u>	<u>(27 427)</u>
Solde à la fin	(38 945)	68 688

Résultats et évolution des actifs nets du fonds de recherche

Exercice terminé le 31 mars 2003

	2003 \$	2002 \$
Produits		
Cotisations et autres	38 576	34 635
Charges		
Bourses	47 000	35 000
Autres charges	608	613
Comité	589	189
	<u>48 197</u>	<u>35 802</u>
Insuffisance des produits sur les charges (note 5)		
	(9 621)	(1 167)
Solde au début		
	22 737	23 904
Solde à la fin		
	13 116	22 737

Bilan

31 mars 2003

	2003 \$	2002 \$
Actifs court terme		
Encaisse	46 359	60 338
Débiteurs (note 6)	32 206	29 304
Frais payés d'avance	30 525	70 710
	<u>109 090</u>	<u>160 352</u>
Immobilisations (note 7)		
	137 129	140 313
Frais reportés (note 8)		
	38 407	73 849
	<u>284 626</u>	<u>374 514</u>
Passif court terme		
Créditeurs (note 9)	139 207	87 751
Produits reportés	34 119	50 025
	<u>173 326</u>	<u>137 776</u>
Actifs nets		
Investis en immobilisations	137 129	140 313
Grevés d'affectations internes		
■ formation continue	—	5 000
Affectés au Fonds de recherche	13 116	22 737
Non affectés	(38 945)	68 688
	<u>111 300</u>	<u>236 738</u>
	284 626	374 514

Au nom du comité administratif

Paul Castaigne
administrateur

Pierre Lalien
administrateur



Notes complémentaires

31 mars 2003

1. Statut et nature des activités

L'Ordre a été constitué en vertu du *Code des professions* sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec, le 6 juillet 1973. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres. De par sa nature, l'Ordre est exempt d'impôt.

2. Changement de dénomination sociale

Au cours de l'exercice, la dénomination sociale de la société, qui était « Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec » a été remplacée par « Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec ».

3. Principales conventions comptables

Constataion des produits

L'Ordre utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges reliées sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une

estimation raisonnable et que l'Ordre est raisonnablement assuré de sa réception.

Les produits de formation et de congrès sont comptabilisés comme produits dans l'exercice où les activités sont tenues.

Frais reportés

Les frais reportés représentent des frais engagés pour la défense d'un membre dans la cause l'opposant aux chiropraticiens relativement au champ de compétence respectif des deux professions ainsi que les frais engagés pour l'intégration à l'Ordre, des thérapeutes en réadaptation physique. Ces frais sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine. L'amortissement est calculé selon les méthodes et les taux suivants :

Équipement de bureau	10 % linéaire
Équipements informatiques	20 % linéaire
Améliorations locatives	durée restante du bail soit 5 ans

Flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car, dans les circonstances, il n'ajouterait pas d'élément significatif pour la compréhension des états financiers.

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

4. Affectation d'origine interne Formation continue

Le Comité administratif a affecté des actifs nets non affectés de 5 000 \$ en 1998 aux fins de la formation continue. L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du Comité administratif. Suite à une résolution votée par le Comité administratif en janvier 2003, l'Ordre a transféré en février 2003 la somme totale de 5 000 \$ à la section québécoise de la division d'orthopédie de l'ACP.

5. Fonds de recherche

Une portion des cotisations est spécifiquement désignée pour servir à récompenser les membres qui se sont distingués dans la recherche clinique. Un comité étudie les cas afin de retenir les candidats à qui des bourses et subventions seront versées à même le fonds.

6. Débiteur

	2003 \$	2002 \$
Annonces publicitaires et divers	6 882	782
Taxe de vente	25 324	28 522
	32 206	29 304

7. Immobilisations

	\$		2003 \$	2002 \$
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable	Valeur comptable
Équipement de bureau	145 767	80 783	64 984	65 568
Équipements informatiques	172 773	112 350	60 423	59 115
Améliorations locatives	31 556	19 834	11 722	15 630
	350 096	212 967	137 129	140 313

8. Frais reportés

	2003 \$	2002 \$
Frais de défense du champ de pratique professionnel, au coût	228 166	228 166
Frais d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique, au coût	92 130	92 130
	320 296	320 296
Amortissement cumulé	(281 889)	(246 447)
	38 407	73 849

Les frais reportés seront amortis au cours des deux prochaines années, de la façon suivante :

2003 – 2004	24 148 \$
2004 – 2005	14 259 \$
	38 407 \$



9. Crédoiteurs

	2003 \$	2002 \$
Fournisseurs	112 406	66 810
Salaires et charges sociales	26 801	20 941
	139 207	87 751

10. Engagements contractuels

a) En novembre 1998, l'Ordre a signé un bail pour ses locaux actuels. À la même date, le bailleur a relocalisé (à ses frais) les bureaux de l'Ordre et celui-ci a augmenté sa superficie. Le 20 novembre 2002, l'Ordre a de nouveau augmenté sa superficie (aux frais du bailleur). En vertu du bail et de ces deux (2) nouveaux addendas, l'Ordre s'est engagé à louer des bureaux jusqu'au 31 août 2007. Les loyers minimaux futurs totalisent 419 645 \$ et excluent les frais communs qui sont estimés à 74 480 \$ pour 2003-2004). Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices en vertu de ce bail sont les suivants :

	\$ Loyer Minimum	\$ Frais communs	\$ Total
2003-2004	95 014	74 480	169 494
2004-2005	95 014	74 480	169 494
2005-2006	95 014	74 480	169 494
2006-2007	95 014	74 480	169 494
2007-2008	39 589	31 033	70 622
	419 645	328 953	748 598

b) L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de photocopieurs pour une période de 72 mois se terminant le 6 mars 2006. Les versements exigibles sont de 18 224 \$ par année et ils s'élèveront à 54 672 \$ d'ici l'échéance.

11. Chiffre de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice 2002 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2003.

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2003

	2003 \$	2002 \$
Produits		
Cotisations des membres	1 559 173	1 484 585
Inscriptions et admissions à la pratique	47 475	24 225
Formation continue	331 157	228 065
Amendes	1 200	-
Liste des membres	15 001	14 337
Physio-Québec	50 980	48 298
Étude de dossiers	3 999	4 004
Congrès et symposium	42 314	20 029
Dépliants	5 566	5 327
Revenus d'intérêts	12 989	24 300
Autres revenus	456	291
Matériel promotionnel	6 294	317
Revenus d'administration	11 525	10 543
	2 088 129	1 864 321

	2003 \$	2002 \$
Répartition des charges par programme		
Bureau et Comité administratif	45 841	45 796
Administration générale et services aux membres	864 572	803 941
La présidence	148 596	154 201
Formation continue	323 303	256 427
Inspection professionnelle	214 762	185 582
Affaires professionnelles	91 530	88 324
Syndic et discipline	183 710	98 184
Communication	273 223	206 789
Congrès et symposium	53 409	28 830
	2 198 946	1 868 074

	2003 \$	2002 \$
Répartition des charges par nature		
Salaires	742 232	663 405
Charges sociales	88 801	79 230
Autres avantages – membres	(2 653)	1 472
Jetons de présence	36 625	23 200
Assurances	6 626	5 659
Vérification et tenue de livres	4 650	5 650
Frais légaux	148 620	122 961
Conférenciers	192 335	148 797
Projets spéciaux	569	3 572
Honoraires	101 663	84 575
Frais de déplacement et de séjour	92 469	85 263
Frais de télécommunication	21 486	19 722
Frais de poste	61 024	47 291
Imprimerie	30 710	12 708
Photocopies	51 895	55 016
Fournitures de bureau	14 109	14 222
Entretien et réparations	4 908	3 956
Formation du personnel	6 054	10 071
Taxes et permis	7 502	9 665
Location d'équipement et de salles	16 969	18 746
Loyer	141 099	118 864
Frais de représentation	2 295	1 628
Consultants en communications	-	3 866
Consultants en relations gouvernementales	28 282	-
Conseil interprofessionnel du Québec	12 060	12 093
Bourses et distinctions honorifiques	5 153	-
Autres charges	5 716	6 313
CSST et normes du travail	5 650	5 093
Consultants	38 503	31 537
Publicité et promotion	73 926	35 413
Experts	908	1 335
Physio-Québec et Physio-Info	38 597	42 524
Rapport annuel et Répertoire des membres	4 100	4 120
Amortissement des immobilisations	42 662	41 206
Amortissement des frais reportés	35 442	45 312
Intérêts et frais bancaires	24 432	13 416
Frais de congrès	53 409	28 830
Matériel promotionnel	10 664	13 099
Alliance canadienne	43 388	42 525
Revue de presse	6 066	5 719
	2 198 946	1 868 074

	Comité de discipline		Comité d'inspection professionnelle	
	2003 \$	2002 \$	2003 \$	2002 \$
Revenus	1 200	-	-	-
Coûts directs				
Salaires et contributions de l'employeur	69 008	22 752	111 370	98 110
Honoraires et frais juridiques	105 099	67 979	61 138	58 427
Honoraires de présence	1 025	-	18 362	10 000
Frais d'enquête	8 578	7 453	23 892	19 045
	183 710	98 184	214 762	185 582
Quote-part des frais généraux et d'administration				
	39 853	35 938	66 423	59 746
	223 563	134 122	281 185	245 328
Excédent des dépenses sur les revenus				
	(222 363)	(134 122)	(281 185)	(245 328)



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

Coordination des communications © 2003

Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, Août 2003

ISSN : 1708-2110

**7101, rue Jean-Talon Est, bureau 1120,
Anjou (Québec) H1M 3N7**

Téléphone : (514) 351-2770, ou, sans frais, 1 800 361-2001

Télécopieur : (514) 351-2658

Courriel : physio@oppq.qc.ca

Site : www.oppq.qc.ca